

# INFORMATION

## Ville d'Amboise

# COMMUNIQUÉ

Juillet 2024

À l'attention des riverains de l'Île d'Or et des commerçants du centre-ville

**Objet : Feu d'artifice du 14 juillet**

Madame, Monsieur,

À l'occasion de la Fête Nationale, un feu d'artifice sera tiré à Amboise le dimanche 14 juillet 2024. Cette année, sur avis de la Préfecture d'Indre-et-Loire, celui-ci sera tiré à 23h depuis le terrain de football n°5, situé derrière le camping municipal de l'Île d'Or par une société pyrotechnique.

Dans le cadre du plan vigipirate « urgence attentat », un contrôle d'accès au site sera effectué dès 19h au croisement de l'allée de la Chapelle Saint-Jean et de l'allée de la Loire (juste après la piscine de l'Île d'Or).

Dans le cadre de la réglementation sur la sécurité du feu d'artifice, la Préfecture d'Indre-et-Loire, la Ville d'Amboise et la société pyrotechnique ont pris des dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage :

- Le stationnement et la circulation seront interdits **du dimanche 14 juillet à 13h au lundi 15 juillet à 02h dans les rues suivantes :**

- allée de la Chapelle Saint-Jean
- allée de la Loire
- allée des Mariniers.

- La circulation sera interdite aux véhicules **du dimanche 14 juillet à 18h au lundi 15 juillet à 02h :**

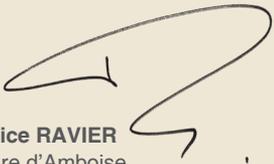
- quai du Maréchal Foch

- La circulation sera interdite **du dimanche 14 juillet 19h au lundi 15 juillet à 02h :**

- Ponts du Maréchal Leclerc

Pour votre sécurité, nous vous remercions de veiller au respect de l'arrêté municipal 24-AT-0166 et vous conseillons de fermer vos fenêtres durant le feu d'artifice, de 23h à minuit.

Je vous remercie pour votre compréhension ainsi que de votre vigilance et vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'assurance de ma sincère considération.

  
Brice RAVIER  
Maire d'Amboise

## COMMUNIQUÉ

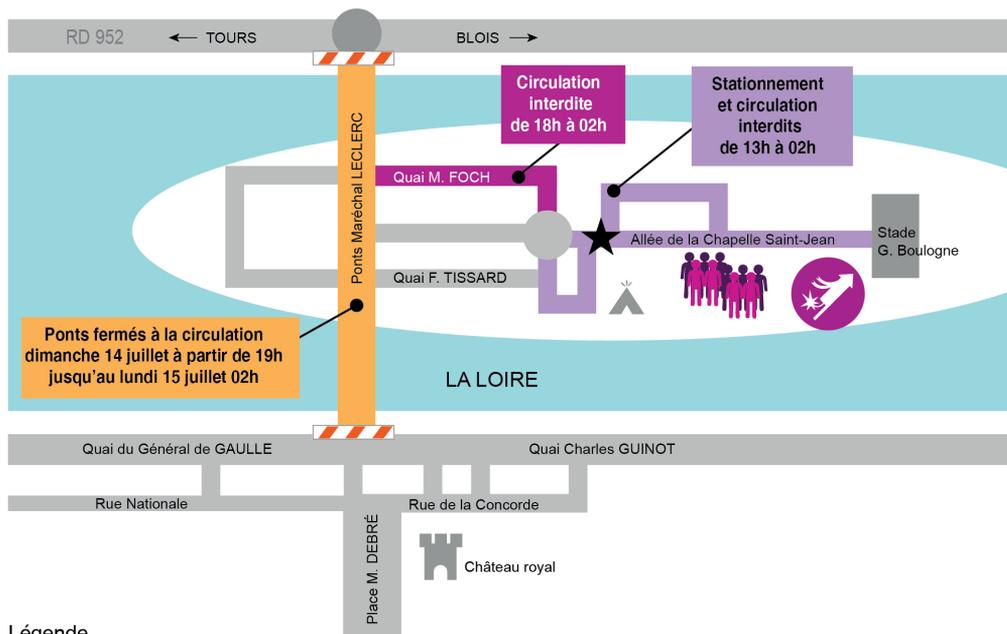
Juillet 2024

### Plan d'aménagement de la circulation



## FEU D'ARTIFICE 2024 - AMBOISE

Circulation / stationnement - Dimanche 14 juillet 2024



#### Légende

		Ponts fermés à la circulation de 19h à 02h		Zone de rassemblement
Départ feu d'artifice		Stationnement et circulation interdits de 13h à 02h		Zone de contrôle - dès 19h
		Circulation interdite de 18h à 02h		

